

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2023-02-007

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Excusés

représentés : 5

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA,

Absents excusés représentés : Monsieur Daniel DILITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : La Filature Bâtiment Associatif : Rénovation Energétique

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, présente au Conseil Municipal le dispositif de l'Etat « Fonds Vert » destiné à accélérer la transition écologique par un appui financier aux territoires cumulable avec les autres dotations de l'Etat. Sont notamment financés les investissements favorisant la décarbonation et les économies d'énergie dont la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le montant des travaux de remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures est estimé à 220 000 € HT.

En complément de la subvention obtenue au titre de la DETR 2022 d'un montant de 61 818 €, Il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 50% du montant hors taxes des travaux

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 220 000 € HT

Recettes : 220 000 €

Etat-DETR 2022 (28.10%) 61 818 €

Etat Fonds Vert (50%) 110 000 €

Commune (21.90%) 48 182 €

Vu l'avis favorable de la commission « administration-finances-travaux » en date du 20/02/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ **Autorise** le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers potentiels, Etat au titre de la DSIL et du Fonds Vert
- ♦ **Autorise** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

